Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 035-213500275-20260413-DCM_32_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOISGERVILLY

SEANCE DU 13 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le treize avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOISGERVILLY, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Madame RABORY Sophie, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de votants : 19

Date de convocation : 03 avril 2026

Présents : Mme RABORY Sophie, M. DAVENEL Olivier, Mme CLAPIER Cécilia, M. LUCE Olivier, Mme LEFEUVRE Mélina, M. DANIEL Bernard, Mme COLLOC Audrey, M. GAUDIN Emmanuel, Mme GUILLARD Océane, M. GUINARD Hubert, Mme HEARD Gaëlle, M. TANGUY Yohann, Mme HEMERY Carole, M. THOUAULT Michel, Mme REQUINTEL Pauline, M. TRIBODET Cédric, Mme THOUAULT Carole

Excusés : M. GUILLEUX Vincent, Mme BRUN Margaux

Pouvoirs : M. GUILLEUX Vincent donner pouvoir à M. LUCE Olivier, Mme BRUN Margaux donne pouvoir à M. DAVENEL Olivier

Secrétaire de séance : Mme CLAPIER Cécilia

32-2026 Administration générale : Constitution des commissions communales facultatives

L'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet au Conseil Municipal de constituer des commissions composées exclusivement de Conseillers municipaux. Ces commissions municipales peuvent être formées au cours de chaque séance du Conseil Municipal ou avoir un caractère permanent et sont, dans ce cas, constituées dès le début du mandat du Conseil.

Ces instances sont convoquées par le Maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur constitution ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent.

Lors de leur première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Madame Le Maire propose de constituer les commissions communales et expose le rôle de chacune de ces commissions.

Madame Le Maire rappelle que les commissions communales sont composées exclusivement de Conseillers municipaux.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité de procéder à l'élection des membres des différentes commissions, par un vote à main levée (art L2121-21 du CGCT).

☑ Commission « Finances »

Olivier DAVENEL	Margaux BRUN	Carole THOUAULT	Carole HEMERY	Cédric TRIBODET	Cécilia CLAPIER	Olivier LUCE

☑ Commission « Urbanisme – Voirie communale – Espace rural »

Olivier LUCE	Michel THOUAULT	Pauline REQUINTEL	Bernard DANIEL	Hubert GUINARD	Emmanuel GAUDIN

☑ Commission « Bâtiments – Travaux - Commerces »

Olivier DAVENEL	Michel THOUAULT	Olivier LUCE	Audrey COLLOC	Cécilia CLAPIER

☑ Commission « Affaires scolaires – périscolaires - extrascolaires »

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 035-213500275-20260413-DCM_32_2026-DE

Mélina LEFEUVRE	Pauline REQUINTEL	Océane GUILLARD	Audrey COLLOC	Yohann TANGUY	Olivier DAVENEL

☑ Commission « Communication »

Cécilia CLAPIER	Gaëlle HEARD	Carole HEMERY	Mélina LEFEUVRE	Carole THOUAULT	Hubert GUINARD

☑ Commission « Associations – animations citoyennes »

Vincent GUILLEUX	Gaëlle HEARD	Cédric TRIBODET	Yohann TANGUY	Mélina LEFEUVRE

Le Conseil Municipal élit, à l'unanimité, les commissions proposées ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre
Fait à Boisgervilly, le 14/04/2026

La Secrétaire de séance
Cécilia CLAPIER

Le Maire,
Sophie RABORY